



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Secrétariat général

Sulgeneckstrasse 70  
3005 Berne  
+41 31 633 85 11  
gs.bkd@be.ch  
www.bkd.be.ch

---

Direction de l'instruction publique et de la culture, Sulgeneckstr. 70, 3005 Berne

Aux membres des directions d'école et  
du corps enseignant du canton de Berne

Berne, le 17 mars 2020

## **Brèves informations**

Chères directrices d'école, chers directeurs d'école,

Le lundi 16 mars 2020, le Conseil fédéral a décrété l'état de « situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies. Il a ainsi décidé d'appliquer des mesures plus strictes pour ralentir la propagation du coronavirus, pour protéger les personnes particulièrement vulnérables et pour éviter de surcharger les hôpitaux.

### Nouveau : interruption de l'enseignement dans les écoles jusqu'au 19 avril 2020

La réévaluation de la situation par le Conseil fédéral n'a aucun impact sur les mesures déjà mises en place dans le domaine de la formation. Par contre, le Conseil fédéral a prolongé ces mesures jusqu'au 19 avril 2020, pour le moment.

Vous, les directeurs et directrices d'école, vous occupez actuellement de créer les infrastructures et les contenus nécessaires pour la mise en œuvre de l'enseignement à distance. Nous vous remercions pour le travail important que vous accomplissez ! Vous trouverez sur le site Internet de notre Direction des liens vers du matériel d'enseignement pour les élèves et les membres du corps enseignant de la scolarité obligatoire notamment.

Pour les élèves de la scolarité obligatoire (école enfantine comprise) dont les familles n'ont pas de solution de garde, les écoles se chargent également de proposer les offres d'accueil nécessaires. Comme déjà évoqué, les personnes vulnérables ne doivent en aucun cas être chargées d'assurer ces offres d'accueil.

En vous remerciant pour votre aide dans la mise en œuvre de ces mesures, je vous adresse mes meilleures salutations.

Direction de l'instruction publique et de la culture

Marcel Cuttat  
Secrétaire général